



**SYNTHESE DU BILAN TRIENNAL
AGEFIPH / OPCALIA
2007 - 2009**

PRESENTATION DU CONTEXTE DE LA CONVENTION

Troisième acteur national pour la gestion de la formation professionnelle auprès des entreprises, OPCALIA est un opérateur interbranches, interprofessionnel et interrégional. Soucieux de placer l'équité au cœur de son action, il propose des solutions facilitant la formation et l'insertion en entreprise de personnes en situation de handicap.

Depuis dix ans le réseau OPCALIA s'est engagé sur la thématique du handicap de façon à accompagner les entreprises. Cette expérience confère au réseau OPCALIA une véritable expertise sur le sujet du handicap et de la formation professionnelle.

Depuis 1999, OPCALIA a ainsi mis en œuvre :

- **4 109 insertions de salariés handicapés en contrat d'alternance**
- **35 148 heures de formation continue en faveur de salariés handicapés**
- **7 785 visites entreprises sur la thématique handicap**
- **968 parcours d'accompagnement de tuteurs de salariés handicapés**

Chaque mission handicap d'OPCALIA inscrit ses actions dans la stratégie propre de sa région. Ce bilan présente le rapport d'activité de la convention triennale signée entre OPCALIA et l'Agefiph en 2007.

PRESENTATION DE LA CONVENTION NATIONALE AGEFIPH / OPCALIA

En 2007, OPCALIA et l'Agefiph ont signé une convention partenariale nationale visant le développement de la collaboration entre les opérateurs OPCALIA et les délégations régionales Agefiph. Cette convention fixait notamment différents objectifs :

- Capitaliser et transmettre les savoir-faire des régions déjà engagées sur la thématique handicap ;
- Accompagner les régions et opérateurs dans la négociation de partenariats régionaux avec l'Agefiph pour favoriser l'insertion des personnes handicapées ;
- Accompagner la montée en compétences des collaborateurs du réseau sur la thématique handicap ;
- Organiser la communication des savoir-faire OPCALIA en matière de « handicap & formation » à l'attention des entreprises adhérentes ;
- Transmettre les dispositifs créés par OPCALIA (Thandem & Thémis) à l'ensemble du réseau ;
- Concevoir différents supports de communication à destination des opérateurs OPCALIA et des entreprises.

ACTIONS ENGAGEES PAR OPCALIA DE 2007 A 2009

Depuis juillet 2007, date de la mise en place de la convention nationale Agefiph / OPCALIA, notre OPCA s'est attaché à focaliser son action vers l'appui technique et le déploiement des missions handicap OPCALIA. Le nombre de conventions régionales a ainsi augmenté régulièrement, passant **de 7 conventions en 2007 à 11 en 2008 et 13 en 2009**.

Ces 13 conventions sous partenariat AGEFIPH, fédèrent un réseau de **28 référents permanents** formés sur le sujet handicap, qui deviennent des relais compétent dans les régions et DOM*.

(*hors Guyane)

Au cours des années 2007, 2008 et 2009, l'ensemble des OPCALIA sous convention ont intensifié leurs activités de prospection et de contractualisation pour atteindre des résultats en progression régulière

Résultats conventions Agefiph/OPCALIA 2007 à 2009		2007	2008	31/09/2009	Total
TYPE D'ACTIONS REALISEES	Contrats de professionnalisation financés par OPCALIA	130	154	125	409
	Contrats de professionnalisation financés par d'autres OPCA	307	419	420	1146
	Période de professionnalisation	0	44	44	88
	Droit Individuel à la Formation DIF	0	3	20	23
	Validation des Acquis de l'Experience	0	8	9	17
	Bilan de compétences	0	12	3	15
	Contrats d'apprentissage	85	112	123	320
	Visites en entreprises des conseillers OPCALIA	884	1344	785	3013
	Parcours de Formation continue	120	157	84	361
	Réunions avec les partenaires handicap	655	619	350	1624
	Parcours de Formation Tutoral Thandem / Thémis	189	338	278	805

L'ANIMATION DU RESEAU DES REFERENTS HANDICAP OPCALIA & LA FORMATION DES REFERENTS

Le réseau des référents handicap OPCALIA est constitué de **28 collaborateurs**.

OPCALIA organise à destination de ce groupe une communication régulière sur les informations relatives au handicap, l'actualité législative, l'engagement des entreprises ou les projets en lien avec le handicap dans le réseau, ainsi que les plans de soutien de l'Agefiph.

Depuis le démarrage de la convention, OPCALIA s'est attaché à intensifier la montée en compétences des référents par le biais de formations techniques sur les différents sujets que couvrent le champ du handicap et de l'insertion professionnelle.

LA NEGOCIATION DE NOUVEAUX PARTENARIATS REGIONAUX OU DE BRANCHES

→ **Entre OPCALIA et l'Agefiph**

OPCALIA place le handicap comme axe prioritaire. La coordination a soutenu et accompagné à ce titre les initiatives prises par OPCALIA en région (Pays de la Loire, Franche-Comté, Bourgogne, Picardie, Auvergne, Centre, Poitou-Charentes, Nord Pas-de-Calais) qui souhaitaient développer un partenariat avec les DR AGEFIPH. Sur la base des conventions existantes, lorsque l'opportunité se présente, la coordination présente aux DR AGEFIPH l'offre de services OPCALIA sur la formation et l'emploi des travailleurs handicapés.

Les démarches engagées n'ont pas toutes permis de contractualiser des conventions mais le nombre de convention augmente chaque année. **Le réseau est passé de 7 conventions en 2007 à 13 en 2009.**

→ **Entre OPCALIA Languedoc Roussillon et la DDASS**

La coordination a également accompagné la mise en place d'un partenariat entre OPCALIA Languedoc Roussillon et la DDASS pour structurer le réseau des partenaires du milieu spécialisé et accompagner le placement des jeunes issus du milieu spécialisé dans l'emploi via les contrats en alternance.

Cette opération, contractualisée en avril 2009, est en cours de réalisation.

→ **Signature d'un partenariat OPCALIA / UNEA**

En 2009, le réseau OPCALIA a signé une convention de partenariat avec l'UNEA pour faciliter l'accès à la formation des salariés dans les entreprises adaptées, qu'ils soient en situation de handicap ou non, et ainsi accompagner leur professionnalisation.

En collaboration avec les conseillers OPCALIA, les référents handicap assurent une remontée d'informations régulières des besoins de ces entreprises ce qui permet à OPCALIA de travailler sur l'harmonisation des process notamment dans le cadre de la démultiplication de THANDEM.

→ **Signature d'un partenariat OPCALIA / CNAM**

A l'initiative de l'association PRACTHIS et du CNAM, OPCALIA a soutenu la démarche du CNAM qui consiste à créer une formation professionnalisante de « responsable de Mission handicap ».

Ce projet a été formalisé. Le programme prévoit différents axes :

- orientation et accompagnement des personnes handicapées
- dispositifs d'insertion et de formation des travailleurs handicapés

- obligation d'emploi des travailleurs handicapés et politique d'entreprise
- Intégrer et maintenir dans l'emploi les salariés handicapés.

OPCALIA attend actuellement la validation du parcours de formation par le Ministère de l'Education Nationale.

CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES & HARMONISATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION DEVELOPPES PAR LE RESEAU

OPCALIA analyse et capitalise les projets portés par les régions et les opérateurs. Il travaille ensuite avec les porteurs de projets ou les organismes concernés pour harmoniser les process et amplifier leur déploiement dans le réseau. L'ensemble des outils, supports d'information, d'animation ou procédures est mis à jour mensuellement sur l'extranet OPCALIA.

OPCALIA participe également à l'émergence de nouveaux axes de travail, que ce soit en termes de veille stratégique pour organiser l'offre de services de demain ou de mobilisation des acteurs, pour finaliser un projet.

→ *Capitalisation des outils*

THANDEM / THEMIS

Depuis 2007, OPCALIA a accéléré la promotion de ces deux dispositifs sur l'ensemble du territoire.

Sont comptabilisés à ce jour sur l'ensemble du territoire :

- **1 implantation de Thandem en 2007, 7 en 2008 et 10 en 2009** : aujourd'hui les régions Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse Normandie, Picardie, Bourgogne, Pays-de-la-Loire, Guadeloupe, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Martinique ont mis en place des formations THANDEM.
- **2 implantations de Thémis** : PACA, Languedoc-Roussillon.

La promotion de ces deux dispositifs par les équipes OPCALIA a permis d'atteindre en 3 ans le nombre de 805 tuteurs accompagnés par ces deux dispositifs.

En 2009, les 2 dispositifs créés par OPCALIA ont été évalués qualitativement et quantitativement par un prestataire externe (Adéo Conseil) de façon à identifier les points forts et les axes d'amélioration à y apporter. OPCALIA a engagé un travail de réflexion sur la base de cette étude afin de scinder ces 2 dispositifs et d'apporter à l'entreprise une offre plus proche de ses attentes.

Le projet portera le nom de THANDEM et sera lancé dans sa nouvelle forme au cours de l'année 2010.

MATRICE DE SIMULATION FINANCIERE DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon avaient conçu des outils de simulations financières pour aider les entreprises à anticiper les coûts de recrutement d'un salarié handicapé. En 2008, une mutualisation des différents outils a permis de n'en créer qu'un seul, commun à tout le réseau et de le déployer.

Il est disponible sur l'extranet et les conseillers OPCALIA l'utilisent lors de leurs visites en entreprises.

QUESTIONNAIRE « DIAGNOSTIC CONSEIL HANDICAP »

OPCALIA a proposé à l'ensemble des référents handicap un outil de diagnostic recentré sur la problématique handicap dans les entreprises. Les pratiques de recrutement en faveur des TH (contrat alternance, sourcing...), la connaissance de la population des salariés handicapés (niveau de qualification, accès à la formation...), l'obligation d'emploi sont ainsi abordées ...

Ce questionnaire est utilisé régulièrement par certains conseillers formation lors de leurs visites entreprises.

→ Capitalisation de projets : Recrutement d'un groupe de contrats de professionnalisation

Mis en place dans plusieurs régions ce projet permet d'accompagner une entreprise, adhérente ou non, dans le recrutement d'un groupe de salariés handicapés en contrat de professionnalisation.

Un process commun au réseau a été défini :

- Identifier une entreprise qui a un volume de recrutement important sur un poste défini ;
- Rechercher un organisme de formation qui va sélectionner les candidats et adapter son programme aux besoins de l'entreprise et travailleurs handicapés ;
- Rechercher des cofinancements pour réduire les coûts pédagogiques,
- Mettre en place un dispositif de formation tuteur ;
- Déclencher les subventions « exercice à la fonction tutorale » ;
- Mettre en place les dossiers administratifs liés à l'action ;

Certaines entreprises utilisent ce process au rythme de 2 à 3 sessions par an.

Plus d'une vingtaine de grandes enseignes utilisent ce type de méthodologies selon des fréquences de 1 à 2 fois par année.

L'INVESTISSEMENT D'OPCALIA

La coordination nationale handicap d'OPCALIA a mobilisé différentes ressources de façon à amplifier l'action prévue par les termes de notre convention. **OPCALIA a ainsi mobilisé ses fonds propres et ses partenaires pour mener différentes actions avec un investissement d'un montant de 552 K€** (spécialisation du service juridique INFOPCALIA sur le thématique handicap - Budget OPCALIA : 190 K€ ou le financement d'une étude sur « l'analyse des pratiques des entreprises adhérentes à OPCALIA sur la thématique handicap » Budget OPCALIA : 40 K€)...

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Du fait de la convention signée avec l'Agefiph, OPCALIA a créé du lien et du sens autour d'une offre de services qui était hétérogène. Pour ce faire, il a été nécessaire d'harmoniser les process internes, former les équipes et les porteurs de projets afin d'insuffler une dynamique et un esprit d'équipe.

OPCALIA a capitalisé l'ensemble des réussites des missions handicap pour favoriser le déploiement de prestations (diagnostic conseil, simulation financière des contrats de pro...). L'investissement des régions et des opérateurs a permis de modéliser les étapes en 2 années et de fournir des process clé en main aux entreprises.

Aujourd'hui, la dynamique existe et fonctionne. Tous les freins ne sont pas levés mais le dialogue et les échanges de pratiques amènent des résultats encourageants.

Les besoins des entreprises influencent l'activité de nos missions handicap de nombreux chantiers sont à l'œuvre pour 2010: organisation de la nouvelle offre de services, la version 2 de Thandem ...

OPCALIA se tourne dès à présent vers l'avenir et envisage son action dans un contexte en perpétuel mutation :

→ ***Les entreprises utilisent peu les contrats de professionnalisation***

En parallèle des difficultés économique actuelles, OPCALIA constate un recours moindre aux contrats de professionnalisation, soit environ 8000 contrats de moins entre 2007 et 2009.

Aussi OPCALIA souhaite intensifier son action auprès de toutes les entreprises ; qu'elles soient adhérentes ou non, pour développer le recours au contrat de professionnalisation. Cet investissement sera également porté par les missions handicap et par des « développeurs professionnalisation » qui

intégreront les structures OCPALIA début 2010. Pour OPCALIA, il est primordial de poursuivre son action auprès des entreprises.

→ *L'ouverture de la prestation mobilisation des Entreprises*

L'appel d'offre lancé en juillet 2009 par l'Agefiph a permis à 6 régions de se positionner sur ces prestations. Cette nouvelle orientation choisit par OPCALIA répond à des opportunités différentes et des contextes locaux particuliers.

→ *OPCALIA mobilise ses compétences et ses partenaires pour le handicap*

L'ensemble des régions proposent des projets pertinents sur la thématique handicap. OPCALIA souhaite valoriser leur investissement.

- OPCALIA et Place de la Formation ont signé une convention de partenariat pour permettre aux entreprises adhérentes à OPCALIA d'effectuer une recherche d'organismes de formation accessibles aux différentes typologies de handicap. Les organismes de formation renseignent certains champs réservés à la thématique handicap (ex : modalités d'accueil des personnes handicapées...) pour être recensés par ce courtier en formation.
- OPCALIA mobilise des fonds pour financer un observatoire de la professionnalisation dont le but est de mieux connaître et cerner le public des utilisateurs de la professionnalisation, entreprises et salariés.

Le contexte difficile que vivent les entreprises renforce la détermination des missions handicap OPCALIA à étoffer leur offre de services, à construire des partenariats efficaces et mobiliser les ressources internes pour répondre concrètement à leur besoins.

CONCLUSION

OPCALIA s'est mobilisé efficacement sur la thématique handicap. En trois années, la convention Agefiph/OPCALIA, signée en 2007 a impulsé une montée en puissance des compétences des référents et a permis l'accélération des actions en faveur des entreprises et des personnes handicapées. D'une action parfois « artisanale » ou « isolée », OPCALIA s'est construit une véritable offre de services en formant ses équipes et en capitalisant les réussites.

Trois années de travail permettent aujourd'hui de récolter les fruits de cet investissement. Le réseau des missions handicap n'agit plus « au coup par coup » mais d'un seul tenant : ENSEMBLE.

Cet investissement et cette cohésion seront des atouts importants dans les mois à venir puisqu'OPCALIA se fixe de nouveaux défis à relever sur la thématique Handicap :

Synthèse bilan convention n°66016347 - OPCALIA

- Promouvoir l'information auprès des entreprises pour accentuer l'effort de formation envers les salariés handicapés ;
- Prolonger l'animation du réseau pour faire vivre les projets dans les régions et dans les branches,
- Poursuivre le travail de formation et de développement des compétences des référents ;
- Harmoniser les conventions de partenariat,
- Construire des liens avec les dispositifs mis en place par l'état ou l'Agefiph (CTP, CRP, Illettrisme, formation collective avant le contrat de professionnalisation...);
- Mettre en œuvre Thandem dans sa nouvelle version
- Démultiplier les actions de formation en faveur de la lutte contre l'illettrisme auprès des salariés handicapés (dispositif « 1001 Lettres »).

Face aux conjonctures actuelles, OPCALIA s'appuie sur son expertise « handicap & formation » ainsi que sur son partenariat mené pendant trois années avec l'Agefiph, afin de relever ces nouveaux challenges et accompagner les entreprises sur la thématique handicap.